

Unité inter-départementale Haute-Garonne-Ariège
4 Avenue Didier Daurat
CS 40331
31776 Colomiers Cedex

Colomiers, le 06/01/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/11/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

GACHES CHIMIE

17 Avenue de la Gare
31750 Escalquens

Références : 2024/686
Code AIOT : 0006802381

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/11/2024 dans l'établissement GACHES CHIMIE implanté 17 avenue de la Gare 31750 Escalquens. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un exercice du Plan d'Opération Interne (POI).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GACHES CHIMIE
- 17 avenue de la Gare 31750 Escalquens
- Code AIOT : 0006802381
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut

- IED : Ex IED - MTD

La société Gâches Chimie à Escalquens est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques.

Le site est classé SEVESO seuil haut pour plusieurs stockages de substances dangereuses.

L'exploitation du site a été autorisée par arrêté préfectoral du 12 mars 2004 modifié et complété à plusieurs reprises. Le dernier complément à l'arrêté a été apporté par arrêté préfectoral du 22 mai 2023.

Thèmes de l'inspection :

- Plans d'urgence

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Réalisation d'un exercice POI	Code de l'environnement du 24/09/2020, article R515-100	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La visite a mis en évidence une excellente maîtrise du Plan d'Opération Interne (POI) par les équipes de la société Gâches Chimie. L'inspection tient à souligner l'efficacité et la précision des communications entre les opérateurs présents sur le terrain et le poste de commandement. Cette fluidité dans la transmission des informations a été déterminante dans l'analyse de la situation et la prise de décision.

En outre, l'intervention des cellules de crise déployées a démontré une excellente organisation et une réactivité adaptée aux exigences du sinistre simulé. L'appui de ces cellules a permis de prioriser les actions nécessaires et a aidé à la mise en œuvre des opérations des différents intervenants. Un plan d'actions structuré et proportionné au scénario a pu être élaboré et mis en œuvre avec efficacité par les différentes équipes.

Dans l'ensemble, cette visite a confirmé la solidité des procédures en place et la capacité des équipes à gérer un incident complexe dans des conditions réalistes.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Réalisation d'un exercice POI

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 24/09/2020, article R515-100
Thème(s) : Risques accidentels, Exercice POI
Prescription contrôlée :
I.-Afin d'atteindre les objectifs énoncés à l'article L. 515-41, le plan d'opération interne définit, notamment, les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens mis en œuvre par l'exploitant de nature à : 1° Contribuer à fournir à l'autorité compétente les informations nécessaires à l'établissement des plans d'urgence et à la détermination des mesures et des obligations incombant à l'exploitant mentionnées au III ; 2° Assurer, en ce qui concerne l'exploitant, la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur.

Ce plan est établi avant la mise en service. Il est testé à des intervalles n'excédant pas un an et mis à jour à des intervalles n'excédant pas trois ans.

[...]

Constats :

L'inspection des installations classées a participé, en qualité d'observateur, à la conduite d'un exercice de mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI), organisé par la société Gâches Chimie sur son site d'Escalquens. Cet exercice a été élaboré et exécuté en collaboration avec les équipes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 31). Au cours de cette visite, l'inspection s'est rendue sur le lieu du départ d'incident (zone de stockage de solvants) et s'est ensuite rendue au poste de commandement afin d'observer les interactions entre l'exploitant et les services d'interventions du SDIS 31.

L'exercice a débuté aux alentours de 10h05, après une reconnaissance terrain confirmant un départ de feu au sein d'une zone de rétention de solvants (liquides inflammables). Ce scénario a permis de tester l'ensemble des procédures prévues dans le cadre du POI. L'inspection a pu suivre les différentes étapes de la gestion de l'incident, depuis le déclenchement de l'alarme initiale accompagné de l'évacuation des opérateurs présents sur site, jusqu'aux interventions techniques. Ces dernières comprenaient la reconnaissance du sinistre par des équipes en tenue spécialisée, ainsi que la mise en œuvre progressive des mesures de sécurisation et de lutte contre l'incendie (émulseurs notamment), conformément aux protocoles établis.

L'inspection tient à souligner la réactivité et l'efficacité de l'exploitant pour gérer la crise dans un contexte opérationnel simulé avec un **scénario évolutif, complexe et improbable**. En effet, de nombreuses injections de phénomènes ont été réalisées lors de l'exercice (indisponibilité des émulseurs, détonation, ...), mettant en difficulté les moyens internes au site et poussant l'exploitant et les services d'intervention à adapter le plan d'actions prévu par le POI initialement.

De manière générale, l'inspection a noté une très bonne maîtrise du POI, témoignant de la préparation et du sérieux des équipes impliquées dans la gestion de crise. La salle du poste de commandement dispose d'équipements et d'outils adaptés à la gestion de crise.

Quelques axes d'amélioration mineurs ont néanmoins été identifiés pour renforcer encore l'efficacité et la rapidité des interventions futures :

- le niveau sonore de la salle était assez élevé et susceptible de nuire à la transmission des informations. *De nombreux observateurs étaient présents le jour de l'exercice ce qui a probablement généré un impact défavorable sur le bruit ambiant ;*
- une séparation des différentes cellules (cellule technique, cellule de direction et cellule de

- communication) plus marquée permettrait d'améliorer la fluidité des échanges nécessaires lors des différents points de situation ;
- la possibilité d'afficher une cartographie (imprimée ou projetée) du phénomène dangereux observé faciliterait les échanges relatifs à la mise en place des moyens d'interventions avec les équipes du SDIS.

Type de suites proposées : Sans suite